



Préfecture de la région Ile-de-France

Direction régionale et interdépartementale  
De l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



## **Note d'information à l'adresse des communes d'Ile-de-France**

### **pour la prévention des effets sanitaires des épisodes**

### **de prolifération de chenilles urticantes**

Ces dernières années, des épisodes de prolifération des populations de chenilles processionnaires du pin et du chêne ont été observés sur plusieurs communes du territoire francilien. Compte tenu de leurs caractéristiques urticantes, ces chenilles peuvent, à certaines périodes de l'année, occasionner des troubles pour la santé humaine. En conséquence, ces épisodes de prolifération localisés se traduisent par de nombreux appels et des plaintes de particuliers affectés par des réactions allergiques et craignant pour une dégradation de leur qualité de vie.

L'objet du présent document est d'apporter les informations utiles sur la biologie des chenilles et leur répartition géographique, les conséquences sur la santé, ainsi que les méthodes de lutte qui peuvent être mises en place.

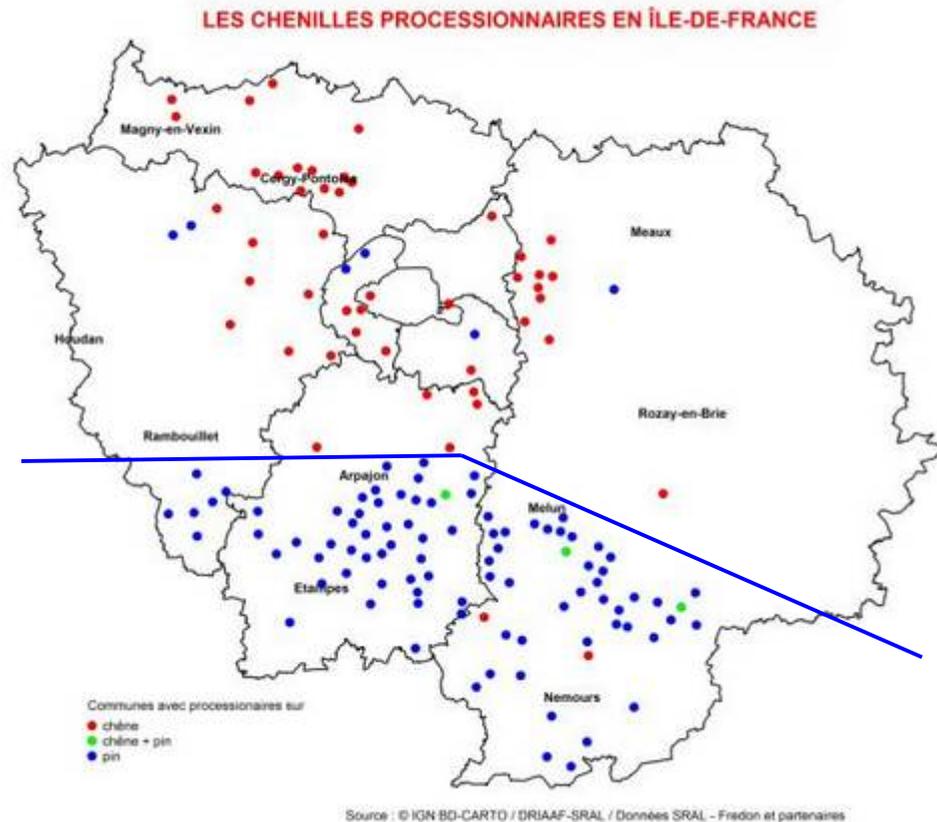
#### **1- La biologie des chenilles et les fronts de migration**

Les chenilles urticantes présentes en Ile-de-France depuis quelques années sont les chenilles processionnaires du chêne et du pin. Ce sont des chenilles grégaires qui forment des processions quand elles se déplacent après leur éclosion.

Ces deux chenilles appartiennent à deux espèces bien distinctes : elles n'ont ni le même cycle biologique ni la même répartition géographique sur la région Ile-de-France.

La chenille processionnaire du pin devient urticante à partir de novembre à mars, voire avril selon les années, alors que les chenilles processionnaires du chêne présentent des propriétés urticantes de mai à juillet.

Leur répartition géographique est également différente : la chenille processionnaire du pin est présente sur les  $\frac{3}{4}$  sud du territoire national et son front de migration remonte chaque année de quelques kilomètres vers le nord. La chenille processionnaire du chêne est essentiellement retrouvée sur le quart nord-est de la France par foyers restreints.



## 2- Les conséquences sur la santé

Il faut considérer ici les conséquences sur la santé des populations, sur la santé des professionnels des espaces verts et sur la santé des animaux.

Les effets sur la santé humaine sont liés à une exposition aux poils urticants et allergisants. Chaque chenille possède des poils microscopiques extrêmement volatiles. Ces poils urticants peuvent être transportés sur de longues distances et atteindre les populations. Des réactions allergiques, des démangeaisons très vives, conjonctivites, toux irritatives et parfois des troubles graves, comme des oedèmes, peuvent survenir lorsque les poils entrent en contact avec la peau et les muqueuses. Il est important de signaler que la survenue d'effets sanitaires n'implique pas nécessairement un contact direct avec les chenilles puisque les poils peuvent être emportés par le vent. En période de prolifération de chenilles processionnaires, on peut observer un grand nombre de consultations chez les médecins généralistes, les pharmaciens, aux services d'urgence.

Les personnes précédemment atteintes par la chenille processionnaire doivent éviter tout nouveau contact, des réactions plus sévères sont à craindre. Ceci est particulièrement important pour les personnes qui, de par leur profession, fréquentent régulièrement des lieux infestés.

L'ingurgitation de ces chenilles par les animaux peut provoquer des nécroses des muqueuses (langue) et des lésions oculaires.

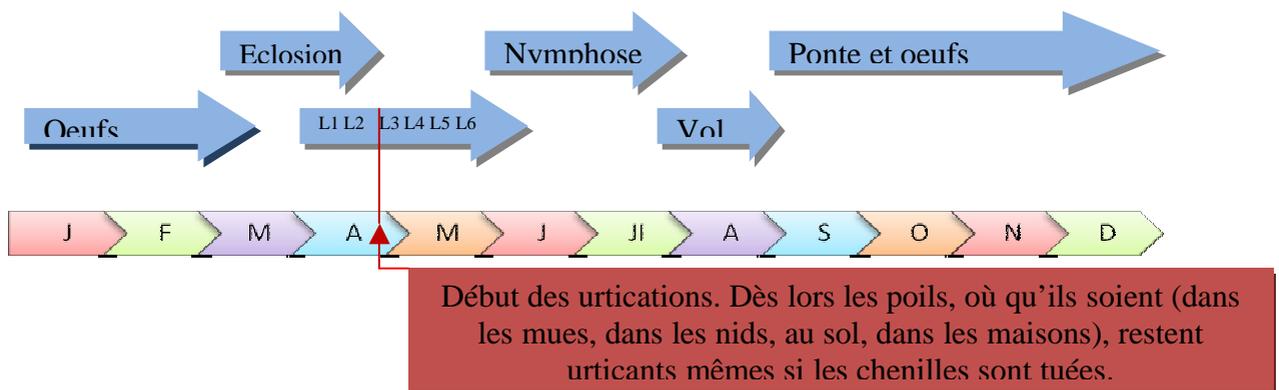
### 3- Méthodes de contrôle des populations de processionnaire du pin et du chêne

En annexe : les deux fiches biologie des chenilles et les deux fiches présentant les méthodes de lutte

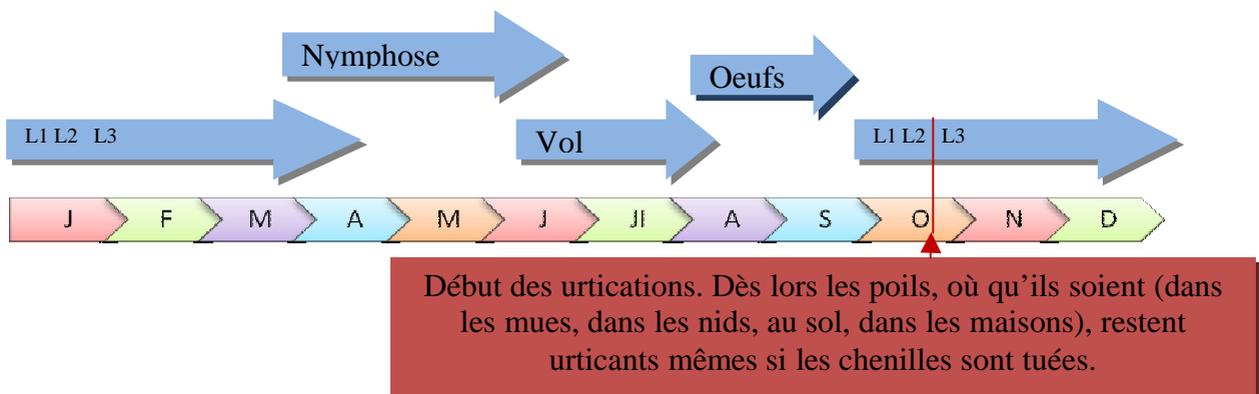
La mise en œuvre de méthodes de lutte se justifie sur le plan sanitaire dans les zones fréquentées par des populations et particulièrement près de sites sensibles comme les écoles, les centres de loisirs, les parcs publics, les parcs des établissements médico sociaux, hospitaliers, les maisons de retraite, les zones de promenade, les campings...et pour tout lieu accueillant du public. Dans ces situations particulières, la prise en charge des traitements relève des collectivités.

Selon l'espèce de chenille considérée (du pin ou du chêne) les méthodes de lutte (mécaniques, biologiques ou chimiques) doivent être adaptées aux cycles biologiques des insectes afin d'intervenir au bon moment. Les actions de lutte doivent intervenir précocement avant que les chenilles ne deviennent urticantes.

#### Cycle biologique de la processionnaire du chêne



#### Cycle biologique de la processionnaire du pin



La gestion des populations de chenilles processionnaires peut être réalisée par la combinaison des différentes méthodes de lutte adaptée au contexte local et à la période d'intervention : le piégeage des papillons (par des phéromones), le piégeage des chenilles par « Eco piège », la lutte chimique, la lutte mécanique : l'échenillage, le brûlage des nids.

Ces traitements seront mis en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) peut apporter son appui technique : confirmer la présence des insectes et guider dans le choix d'une intervention adaptée.

#### **4- Les équipements de protection individuelle (EPI) des intervenants**

La lutte contre les chenilles processionnaires est surtout une affaire de professionnels. Certaines règles doivent être respectées pour éviter tout contact avec les poils urticants lors d'intervention sur les arbres notamment le port d'équipements de protection individuels adaptés.

Protection des membres :

- Le port de gant (gant latex pas de gant en tissu)
- Le port d'une combinaison jetable

Protection des voies respiratoires :

- Le port d'une protection respiratoire (masque P2 ou plus)

Protection des yeux :

- Le port d'une protection oculaire (lunette étanche)

#### **5- Les recommandations aux particuliers**

Lorsqu'ils sont exposés à des nids de chenilles, il importe que les particuliers prennent des mesures de précautions et de prévention pour limiter leur exposition aux poils urticants :

- Ne pas les manipuler ni les toucher, porter des vêtements couvrants, éviter de se frotter les yeux
- Ne pas faire sécher le linge en extérieur
- Laver soigneusement les légumes du jardin
- Arroser la pelouse pendant quelques jours avant de la tondre pour que les poils urticants soient entraînés dans le sol
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.

Il est recommandé de consulter un médecin car certaines réactions allergiques peuvent être violentes.

## **ANNEXES**

<b>ANNEXE 1 - LA BIOLOGIE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 2 - LES EFFETS SUR LA SANTE .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 3 - LES METHODES DE LUTTE.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 4 - COMMUNICATION VERS LES PARTICULIERS .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 5 - LES CONTACTS UTILES.....</b>	<b>17</b>

## Annexe 1 - La biologie des chenilles processionnaires



# Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

La processionnaire du chêne est un ravageur important spécifique des chênaies à feuilles caduques. Outre les dégâts occasionnés sur les végétaux, sa présence est à considérer avec attention en espace urbain à cause des urtications engendrées par les poils des chenilles.

## Reconnaissance

Il est parfois difficile de déterminer le ravageur responsable des défoliations. L'observation des nids sur les branches et le tronc est un bon moyen de faire la différence avec d'autres chenilles défoliatrices telles que les cheimatobies (*Operophtera brumata*), tordeuses vertes du chêne (*Tortrix viridana*), phalènes défeuillantes (*Erannis defoliaria*), etc.

## Adulte

Le papillon de la processionnaire du chêne est nocturne. La femelle est plus grande et plus volumineuse que le mâle. Elle atteint 35 à 40 mm d'envergure, alors que le mâle n'excède pas les 25-30 mm. Comme beaucoup de papillons nocturnes, cette espèce ne s'alimente pas, d'où la brièveté du stade adulte.



Droite : femelle

Gauche : mâle

## La larve

La chenille de jeune stade est jaunâtre avec une ligne longitudinale plus foncée sur le dos. La larve âgée est d'aspect grisâtre à cause des longues soies qui recouvrent son dos. En revanche, la partie ventrale est jaunâtre.



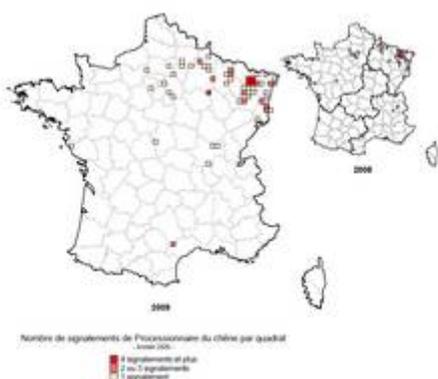
Larve de processionnaire du chêne

## La ponte

La ponte de la processionnaire du chêne est en général placée sur les rameaux de l'année. Elle est rectangulaire de couleur foncée (couleur des écailles la recouvrant). Les œufs sont bien visibles et sont soudés entre eux.

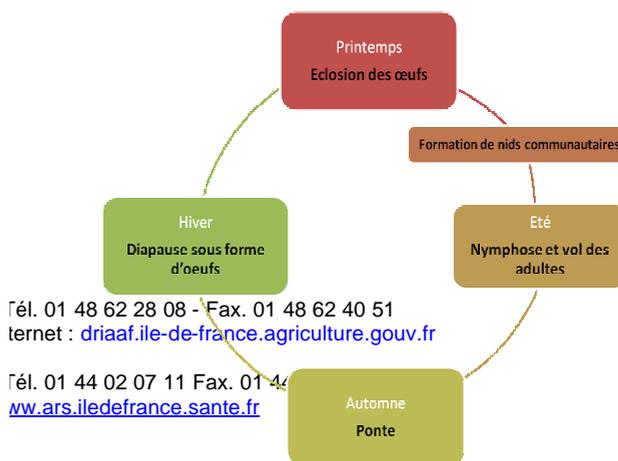
## Répartition géographique

Commune en Europe de l'ouest et du sud, la processionnaire du chêne est connue et redoutée en Espagne, Italie et France... En France, on la trouve dans différentes régions, parmi lesquelles l'Île de France, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, le Centre, le Poitou-Charentes et la région Midi-Pyrénées. Les pullulations de la processionnaire du chêne sont caractérisées par des gradations. Pendant environ trois ans, les chenilles sont présentes en très grande quantité, occasionnant des défoliations importantes et des urtications chez les usagers des sites infestés puis les populations diminuent. De nombreux facteurs sont responsables de la variation des populations de processionnaires du chêne. Certains prédateurs, parasites ou maladies s'attaquent aux divers stades de développement de l'insecte. Les oiseaux se nourrissent ainsi, des chenilles et adultes, les parasitoïdes se chargent des larves et chrysalides, etc. Les gelées tardives, qui détruisent les jeunes pousses de chêne, peuvent également nuire au développement des chenilles qui n'ont pas suffisamment de nourriture.



DRIAA  
Courrie

ARS Île  
de France  
Courrie



Tél. 01 48 62 28 08 - Fax. 01 48 62 40 51  
tinternet : [driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](mailto:driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)

Tél. 01 44 02 07 11 Fax. 01 44 02 07 12  
[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

## **Annexe 2 - Les effets sur la santé**

Les effets sur la santé humaine sont liés à une exposition aux poils urticants et allergisants. Chaque chenille possède de minuscules poils microscopiques, légers qui sont emportés par le vent. Ces poils urticants peuvent être transportés sur de longues distances et atteindre les populations. Des réactions allergiques, des démangeaisons très vives, conjonctivite, toux irritative et parfois des troubles graves, des oedèmes peuvent survenir lorsque les poils entrent en contact avec la peau et les muqueuses. Il est important de signaler que la survenue d'effets sanitaires n'implique pas nécessairement un contact direct avec les chenilles puisque les poils peuvent être emportés par le vent. En période de prolifération de chenilles processionnaires, on peut observer un grand nombre de consultations chez les médecins généralistes, les pharmaciens, aux services d'urgences...

### **Les symptômes**

Les poils urticants s'accrochent facilement aux tissus (la peau et les muqueuses) y provoquant une réaction urticarienne par libération d'histamine (substance aussi libérée dans les réactions allergiques).

Le symptôme cutané le plus courant est une irritation (avec ou sans cloques). Des œdèmes peuvent apparaître en cas de contact avec de nombreux poils (manipulation de nids) ainsi qu'au niveau de langue (œdème lingual). L'atteinte cutanée peut mettre deux semaines à disparaître.

L'atteinte oculaire peut provoquer une conjonctivite qui peut être sérieuse, parfois une kératite ou une uvéite, généralement chez les enfants, si les poils ne sont pas enlevés rapidement de l'œil.

Des manifestations pulmonaires peuvent se produire, allant de la simple gêne respiratoire jusqu'à dans certains cas un asthme vrai. Parfois, une tachycardie, des maux de tête et des crampes peuvent apparaître.

Des réactions allergiques rares mais graves sont susceptibles de se produire à la proximité ou lors de la manipulation d'un nid de chenilles, pouvant évoluer vers un état de choc.

### **Contact avec la peau**

Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.

### **Contact avec les yeux**

Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants). Quand un poil urticant s'enfonce profondément dans les tissus oculaires, apparaissent des réactions inflammatoires sévères avec, dans de rares cas, évolution vers la cécité.

**Contact par inhalation**

Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement.

**Contact par ingestion**

Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hyper salivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact. Dans les cas sévères, il peut y avoir un choc anaphylactique mettant la vie en danger (urticaire, transpiration, oedème dans la bouche et la gorge, difficultés respiratoires, hypotension et perte de connaissance).

Il est nécessaire de contacter au plus vite le médecin en cas de troubles graves à la santé.

## Annexe 3 - les méthodes de lutte

- **Agir précocement : surveiller, identifier**

Il est nécessaire de bien connaître le cycle biologique de l'insecte afin d'**intervenir au bon moment**. La biologie des espèces de papillon fait que la lutte ne peut intervenir que sur un délai très court.

En préalable de toute action de lutte, il est recommandé de faire un recensement des arbres atteints par les chenilles urticantes (observations des cocons, recensement des plaintes, etc...) et de déterminer pour chaque site atteint un niveau de risque pour la santé humaine. Par exemple un site proche d'une école présentant des arbres infestés par de la processionnaire du chêne sera considéré comme site à risque fort. Une fois cette cartographie effectuée, il conviendra de ne traiter que les zones répertoriées en risque fort.

Pour une action collective plus efficace, les collectivités peuvent recenser les particuliers qui souhaitent entrer dans une démarche d'identification et de traitement (via un recensement des arbres isolés par exemple).

La Fédération régionales de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) peut apporter son appui technique. Notamment par l'organisation de sessions de formations destinées aux agents des espaces verts, et agents techniques des communes et ainsi aider à la mise en place d'un réseau de personnes volontaires « sentinelles » afin de surveiller les évolutions des populations localement.

**Toutes ces méthodes sont l'affaire de professionnels qui disposent du matériel et des protections nécessaires.**

- **Les principales réglementations en la matière : liste non exhaustive**

- Le Code Général des Collectivité Territorial (article 2215-1)
- Le Code rural modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, notamment les articles L.253-1 et suivants
- Le Décret n° 2010-1415 du 12 novembre 2010 modifiant article L 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- L'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire

Il convient de se référer également au code du travail (protection des agents, des intervenants et professionnels) et aux textes relatifs au brûlage à l'air libre.

## • Les principales méthodes de lutte

### Méthodes de lutte mécanique

#### Echenillage

L'échenillage des cocons consiste à retirer le cocon en sectionnant la branche qui le porte. On peut utiliser un échenilloir si le nid est bas. Il faudra en revanche faire appel à un élaqueur grimpeur ou à une nacelle si les nids sont placés trop haut dans l'arbre. Les cocons, ainsi coupés, devront être incinérés.

#### Pour quelles chenilles ?

Processionnaire du pin  
Bombyx cul-brun

#### Quelle époque ?

En hiver, dès la formation des premiers nids jusqu'au début du printemps avant que les chenilles reprennent pleinement leurs activités.

#### Avantages

Pas d'utilisation de produit phytosanitaire

#### Inconvénients

Usages impératifs d'équipement de protection individuel

#### Brûlage de nids sur l'arbre

Quand les cocons ne peuvent pas être échenillés, on peut utiliser le feu pour les détruire directement sur l'arbre. On peut faire appel à un grimpeur pour ce type d'intervention, cependant, les nids ne sont pas toujours accessibles.

#### Pour quelles chenilles ?

Processionnaires du chêne car l'échenillage des cocons n'est pas possible.

#### Quelle époque ?

En mai/juin quand les chenilles forment leurs nids définitifs et qu'elles s'y réfugient le jour.

#### Avantages

Pas d'utilisation de produit phytosanitaire

#### Inconvénients

Usages impératifs d'équipement de protection individuel contre les urtications et contre les risques de brûlures  
Accessibilités des cocons

### Méthode de lutte par piégeage

#### Piège à phéromone sexuelle

Les phéromones sexuelles, sont des phéromones spécifiques émises par la femelle pour attirer le mâle.

On connaît ces phéromones pour un certain nombre d'espèces et on les utilise pour capturer les mâles avant qu'ils aient eu le temps de se reproduire. On limite ainsi le nombre de femelles fécondées et donc le nombre d'individus à la génération suivante.

Les phéromones sont apposées sur une capsule qui sera déposée dans un piège avec un mélange d'eau et de produit vaisselle (ou autre produit contenant des tensioactifs).

**Attention** : suivant les espèces, on ne pose pas les pièges au même moment :

#### Processionnaire du pin

Pose : Juin

Période d'observation : Juin/juillet

#### Processionnaire du chêne

Pose : juillet

Période d'observation : Juillet/août

Dans un souci d'efficacité maximale, la pose des pièges doit se faire en respectant scrupuleusement les instructions de mise en place décrites dans les documents techniques du produit (hauteur de pose, densité de pose...).

#### Avantages

Pas d'utilisation de produit phytosanitaire  
Utilisation en dehors des stades urticants

#### Inconvénients

Entretien des pièges et relevé toutes les semaines

#### Le piégeage des processions de nymphose

Le principe de l'Écopiège est de canaliser les chenilles de processionnaire du pin au moment de leur descente des arbres pour s'enterrer au sol. L'Écopiège se compose d'une gouttière percée en un seul endroit à placer autour du tronc, d'un tuyau flexible relié au trou de la gouttière, et d'un sac rempli de terre relié lui aussi au tuyau flexible. Ainsi quand les chenilles descendent des arbres, elles sont canalisées vers le tuyau et se retrouvent à l'intérieur du sac, elles sont alors piégées et se nymphosent à l'intérieur du sac.

#### Avantages

Facile à mettre en place, pas de contact avec des stades urticants

#### Inconvénients

Convient à la protection d'un faible nombre d'arbres

## Méthode de lutte biologique

### Utilisation de prédateurs et de parasites

A ce jour, on ne connaît pas de prédateur ou de parasitoïde spécifique des différentes chenilles urticantes. Parmi les prédateurs les plus efficaces, on peut quand même noter:

- les oiseaux insectivores comme les mésanges  
Elles se nourrissent des chenilles de différents stades. Les premières années, elles ne sont efficaces que sur les plus jeunes stades larvaires car elles ne sont pas capables de se nourrir des stades urticants.  
On peut pérenniser la présence de mésange sur un site donné, en installant des nichoirs spécifiques de la mésange (ouverte d'une certaine dimension).  
Les mésanges sont utiles pour réguler de faibles populations afin d'éviter les pullulations. Elles ne peuvent pas servir à éradiquer une pullulation de chenilles urticantes.
- certains insectes sont prédateurs des chenilles urticantes sans être spécifiques d'une espèce, c'est pourquoi ils ne sont pas produits de façon industrielle, ni commercialisés.
- Il existe également des parasitoïdes de chenilles qui, là non plus, ne sont pas spécifiques et ni commercialisés.

*Calosoma sycophanta* (Coléoptère carabidé) prédateur de chenilles

### Application de préparation à base de *Bacillus thuringiensis*.

Les produits commerciaux qui utilisent les propriétés insecticides de la bactérie *Bacillus thuringiensis* contiennent les cristaux de pro-toxine purifiés ainsi que des spores provenant de la bactérie mais on ne retrouve pas la bactérie elle-même dans le produit.

Le produit doit être appliqué sur l'ensemble du feuillage de l'arbre au moment de l'apparition des premiers stades larvaires. En effet, plus les larves sont âgées moins le produit sera efficace.

Les cristaux doivent être ingérés par la chenille. Une fois dans l'intestin et sous l'effet du pH basique y régnant, la pro-toxine va se transformer en toxine qui perforera les parois de l'intestin de chenille, qui ne pourra plus s'alimenter.

#### Conditions d'application

- Larves de jeunes stades
- températures moyennes entre 10 et 25°C
- Temps couvert pour éviter la dégradation Ultra Violet
- Pas de pluie 48h après le traitement pour éviter le lessivage.

## Méthode de lutte chimique

### Application à base de diflubenzuron

Le diflubenzuron est une molécule insecticide de synthèse qui agit par ingestion. Comme le Bt, il faudra appliquer le produit sur l'ensemble de l'arbre si l'on veut voir une réelle efficacité.

#### Conditions d'application

- températures moyennes pour éviter l'évaporation du produit
- Vent en dessous de 30km/h
- Pas de pluie pendant et 24h après le traitement pour éviter le lessivage

Spécificité : spécifique des Lépidoptères et de certains Diptères

Rémanence : 1 à 2 semaines selon les conditions climatiques

Modes d'application : Lance, canon tracté ou canon porté

## Protection de l'intervenant

Le but du port d'équipements de protection individuelle est d'éviter tout contact entre la peau ou les muqueuses et les poils urticants.

**Gants** : Gant en latex, les gants doivent être mis au dessus de la combinaison

**Combinaison** : combinaison risque chimique/étanchéité aux particules

**Bottes** : Pas de protection spécifique, toutefois la combinaison doit être mise au dessus des bottes.

**Masque intégral** : cartouche de filtration type P2  
OU

**Demi masque** : cartouche filtrante type P2 et **Lunettes**: étanches

Dans tous les cas la capuche doit être portée au dessus du masque

## Annexe 4 - Communication vers les particuliers

La communication vers les habitants est un point essentiel vers une meilleure gestion de la problématique. Les articles ci-dessous peuvent être repris suivant la période de l'année par les collectivités pour les diffuser dans leurs journaux locaux.

Période d'édition : Novembre

### **Les chenilles processionnaires du pin sont urticantes**

A partir de novembre, les chenilles processionnaires du pin deviennent progressivement urticantes. Les piqûres engendrées par les poils microscopiques produits par les chenilles peuvent provoquer des urticaires, voire pour les personnes particulièrement sensibles (une minorité de la population) une réaction allergique importante. Pour éviter ces désagréments, il est important de ne pas s'approcher des nids ou d'essayer d'enlever les nids soi-même, sans protection. Les animaux peuvent également être victimes d'allergies, évitez de laisser les animaux (chats, chiens, bovins, ovins...) dehors en liberté et sans surveillance. En cas d'ingestion de chenilles par votre animal, consultez immédiatement un vétérinaire.

Période d'édition : Décembre et jusqu'à février

### **Echenillage possible des nids de processionnaires du pin**

Les chenilles de processionnaire du pin sont urticantes. Un moyen de lutte peut être mis en place dès à présent. L'échenillage des nids consiste à couper le bout des branches sur lequel se trouvent les nids. Pour cela, on peut utiliser une perche télescopique qui permet de couper les nids à partir du sol. Cette pratique est réservée aux petits arbres car les perches télescopiques ne peuvent pas aller au-delà d'une dizaine de mètres de hauteur. Les professionnels pourront donc vous proposer d'élaguer les cocons en grimpant dans les arbres ou en y accédant avec une nacelle pour les brûler. Cette pratique est à réserver à la lutte contre la **processionnaire du pin** et ne doit pas être entreprise sans une protection et une formation adéquates.

Période d'édition : Février

### **Pose des pièges à procession « Eco-piège »**

De fin mars à début mai, suivant les conditions climatiques, les chenilles de **processionnaires du pin** descendent des arbres en processions, c'est-à-dire en file indienne. Les processions peuvent parfois atteindre plusieurs dizaines de mètres. **C'est un phénomène impressionnant mais tout à fait naturel.** En effet, les chenilles ont besoin de s'enterrer au sol pour se transformer en papillon. Pour réduire les populations de ces chenilles urticantes, on peut installer des pièges, appelés « Eco-piège », qui se fixent sur le tronc de l'arbre. Les chenilles en descendant par le tronc empruntent une issue à sens unique qui les piège dans un sac rempli de terre dans lequel elles s'enterrent, croyant être au sol. Le sac doit ensuite être détruit. Pour en savoir plus, consultez le site de la Mésange verte : [www.lamesangeverte.com](http://www.lamesangeverte.com).



Période d'édition : Mars

### **Procession des processionnaires du pin**

En mars débutent les processions de chenilles processionnaires du pin, ces larves urticantes se déplacent en file indienne sur plusieurs dizaines de mètres. Elles affectionnent les zones chaudes, c'est ainsi qu'on les retrouve fréquemment sur les routes goudronnées, les trottoirs, les murs ou les surfaces stabilisées près des maisons.

**Bien que ce phénomène soit impressionnant, il est tout à fait naturel.** Pour éviter tout problème, il convient de ne pas s'approcher des chenilles dont le contact peut induire une réaction cutanée. En effet, elles lâchent des poils urticants microscopiques et très volatils lorsqu'elles sont dérangées. **De même, l'utilisation de bombes insecticides destinées à tuer les mouches ou les moustiques sur les chenilles en processions est à exclure.** En effet, les chenilles, mêmes mortes, restent urticantes et les oiseaux qui se nourrissent de ces larves ingèrent le produit insecticide en même temps que leur proie.

Période d'édition : Mai

### **Les processionnaires du chêne sont urticantes**

Si vous avez des chênes à proximité de vos maisons, vous pourrez observer la présence de chenilles processionnaires du chêne. A cette époque, elles deviennent progressivement urticantes. Les piqûres engendrées par les poils microscopiques produits par les chenilles peuvent provoquer des urticaires, voire pour les personnes particulièrement sensibles (une minorité de la population) une réaction allergique importante. Pour éviter ces désagréments, il est important de ne pas s'approcher des nids et de ne pas essayer d'enlever les nids soi-même sans protection. Faites appel à un professionnel : un élagueur ou une entreprise spécialisée dans la gestion des espaces verts.

Période d'édition : Juin

### **Pose des pièges pour les processionnaires du pin**

C'est le moment de poser des pièges pour capturer les mâles adultes de processionnaires du pin. En effet, les papillons mâles peuvent être attirés et capturés par un piège dans lequel on place une substance de synthèse qui imite l'odeur sexuelle (phéromone) sécrétée par les femelles pour attirer les mâles. Ces pièges permettent de capturer les mâles qui ne peuvent alors plus se reproduire mais ils sont complètement inoffensifs pour le reste des insectes. La phéromone sexuelle utilisée est très volatile et se repend sur une centaine de mètres autour des pièges. Les pièges sont des pièges dits « à entonnoir », ils se suspendent sur une grosse branche à 2-3 mètres de hauteur. Il convient de vider les pièges tous les quinze jours et de changer la capsule renfermant la phéromone tous les 2 mois.



Piège à entonnoir avec ailettes - IN

Période d'édition : Juin

### **Brûlage des nids de processionnaires du chêne**

Au mois de juin, les chenilles urticantes de processionnaires du chêne se regroupent dans des nids qu'elles tissent avec des fils de soie. Ces nids peuvent atteindre plusieurs dizaines de centimètres de diamètre. Ils sont plaqués sur l'écorce du tronc et des branches. Ces cocons, ainsi que les chenilles et les peaux qu'elles laissent lorsqu'elles muent sont urticants. Pour limiter au maximum la présence de poils urticants, on peut brûler les nids directement sur l'arbre. Confiez cette opération à un professionnel qui aura le matériel pour monter en toute sécurité dans l'arbre et aura l'équipement nécessaire pour se protéger des urtications.

Période d'édition : Juillet

### **Pose des pièges pour les processionnaires du chêne**

Les processionnaires du chêne se transforment en papillon à partir du mois de juillet. Les papillons sont nocturnes et par conséquent très discrets. Afin de limiter le nombre de femelles fécondées, on peut installer des pièges qui vont capturer les mâles. Le principe est simple, on

installe un piège à entonnoir avec une phéromone (odeur) synthétique qui imite la phéromone sexuelle femelle. Ce piège est totalement inoffensif pour le reste des insectes. La phéromone se diffuse autour de l'arbre et va attirer les mâles dans le piège, empêchant ainsi l'accouplement et donc le nombre de chenilles l'année suivante. Les pièges sont des pièges dits « à entonnoir », ils se suspendent sur une grosse branche à 2-3 mètres de hauteur. Il convient de vider les pièges tous les quinze jours et de changer la capsule renfermant la phéromone tous les 2 mois.

## Annexe 5 - les contacts utiles

- Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) 10, rue du Séminaire, 94 516 Rungis cedex : [ornement.fredonidf@wanadoo.fr](mailto:ornement.fredonidf@wanadoo.fr) et <http://www.fredonidf.com>
- L'Agence Régionale de Santé / Délégation Territoriale de Seine et Marne [dd77-sante-environnement@sante.gouv.fr](mailto:dd77-sante-environnement@sante.gouv.fr) (Service Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux)
- La Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Service régional de l'alimentation : [sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)